



PREFET DE LA DORDOGNE

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations**

Périgueux, le **20 FEV. 2020**

Direction/JSVA
Affaire suivie : Ousmane Ka
Tél : 05.53.03.66.40
Fax : 05.53.08.00.73
Mél : ddcspp-directeur@dordogne.gouv.fr
DIR/ / 2020- OK/PL

Le Préfet de la Dordogne

à

Mesdames les présidentes et
Messieurs les présidents
des comités sportifs de Dordogne

Objet : Protection des pratiquants au sein des établissements d'activité physique ou sportive

Les éducateurs sportifs qui exercent au sein des fédérations, de leurs organes déconcentrés et de leurs membres (les clubs) sont soumis à l'obligation d'honorabilité (article L.212-9 du code du sport). Ils sont également soumis à l'obligation de qualification (article L. 212-1 du code du sport) et doivent être titulaires d'une carte professionnelle d'éducateur sportif (article L.212-11 du code du sport) lorsqu'ils exercent contre rémunération.

Au regard de l'actualité, il apparaît nécessaire de vous alerter sur ces sujets. La DDCSPP (service JSVA) dispose de moyens juridiques et techniques pour l'application de ces dispositions, en particulier les mesures de police administrative pouvant être prises à l'encontre des éducateurs sportifs et des exploitants d'établissement dont l'activité présenterait un risque pour les pratiquants.

Même si ces contrôles sont de la compétence des services de l'État, les fédérations ont une responsabilité à assumer dans la protection des personnes pratiquant une activité physique ou sportive au sein de leurs structures.

Si le contrôle d'honorabilité des éducateurs professionnels se fait via la demande ou le renouvellement de la carte professionnelle, ce contrôle s'adresse aussi aux éducateurs bénévoles (diplômés fédéraux). Ceux-ci sont bien évidemment connus de vous.

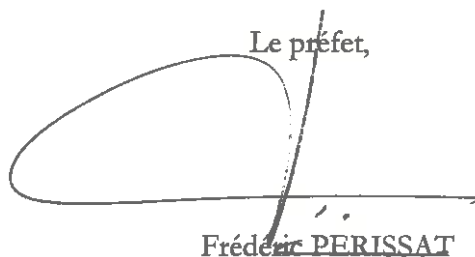
Ainsi je ne peux que vous engager à mettre en œuvre une procédure de vérification de l'honorabilité des encadrants. A cet effet, il convient de rappeler que toute personne peut solliciter le bulletin n°3 de son casier judiciaire auprès des services du casier judiciaire pour le communiquer à l'organisme qui le demande (notamment pour exercer des fonctions d'éducateur sportif bénévole).

Vous pouvez solliciter le service Jeunesse Sport Vie Associative (JSVA) de la DDCSPP afin de procéder à la vérification de l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles en lui transmettant une liste comportant les identités complètes (nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance).

Les fédérations sportives peuvent également mettre en œuvre leur pouvoir disciplinaire vis-à-vis de leurs licenciés pour des faits contraires à l'éthique attendue d'un éducateur sportif, d'un arbitre ou d'un pratiquant.

La protection des usagers sportifs et plus particulièrement celle des mineurs est, à l'évidence, une obligation que l'on partage. Je sais pouvoir compter sur vous pour systématiser des moyens de contrôle au sein de vos associations.

Le préfet,



Frédéric PERISSAT

Destinataires

CDOS 24 – comité départemental olympique et sportif de Dordogne

ASPTT

Comité d'aéromodélisme

Comité d'aïkido

Comité d'athlétisme

Comité d'aviron

Comité de badminton

Comité de baseball softball cricket

Comité de basket

Comité de boules lyonnaises

Comité de boxe anglaise

Comité de boxe française

Comité de canoë kayak

Comité de course d'orientation

Comité de cyclisme

Comité de cyclotourisme

Comité de danse

Comité d'équitation

Comité escalade montage

Comité d'escrime

Comité de plongée sous-marine

Comité de golf

Comité de gymnastique acrobatique

Comité de handball

Comité handisport

Comité de judo

Comité de karaté

Comité de motocyclisme

Comité de natation

Comité de pétanque

Comité de randonnée pédestre

Comité roller sports

Comité de rugby

Comité de ski nautique

Comité de spéléologie

Comité de sport adapté

Comité de tennis

Comité de tennis de table

Comité de tir

Comité de tir à l'arc

Comité de triathlon

Comité de vol à voile

Comité de volley ball

District de football

Comité de gymnastique volontaire

Comité sport pour tous

Comité des médaillés jeunesse et sports

Comité de la fédération française des sports universitaires

Comité de la fédération sportive et culturelle de France

Profession sport et loisirs – Groupement d'employeurs sport animation loisirs tourisme

UFOLEP Dordogne

UNSS Union nationale du sport scolaire

USEP Union sportive de l'enseignement du premier degré